

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 3 décembre 2012 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h 30, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Est également présent, Christian Gravel directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la municipalité de Crabtree.

408- 2012

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

M. le Maire ouvre la séance et constate le quorum.

R 409-2012

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 5 ET 19 NOVEMBRE 2012

Sur la proposition de Jean Brousseau, appuyé par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux des séances du Conseil tenues les 5 et 19 novembre 2012 soient adoptés.

ADOPTÉ

R 410-2012

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 et lot 3 du 29 novembre 2012, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 119 998,54 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois du lot 2 du 29 novembre 2012, d'une somme de 15 230,89 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

411-2012

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général adjoint a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 novembre 2012.

R 412-2012

SOUPER DE L'ÂGE D'OR

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par Mario Picard, il est unanimement résolu par les conseillers, d'autoriser le don de 100 \$ en prix de présence lors du souper de Noël de l'Âge d'or qui aura lieu le vendredi 7 décembre 2012.

ADOPTÉ

R 413-2012

COTISATION 2013 — ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler pour l'année 2013 l'adhésion à l'Association québécoise des arénas et installations récréatives et sportives (AQAIRS) pour une somme de 190 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

R 414-2012

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL AVEC LA CAISSE DES JARDINS DE JOLIETTE

Sur proposition de Sylvie Frigon, appuyé par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le maire et le directeur général, pour et au nom de la municipalité, à procéder à la signature d'un bail incluant les dernières modifications apportées au bail, dans le courriel du 1^{er} décembre de 9h56 reçu de monsieur Raymond Noury.

QUE la signature du bail soit faite en même temps que la signature de l'acte de vente du 200, 8^e Rue pour lequel cas le maire et le directeur ont déjà été mandatés par la Résolution R 291-2012.

ADOPTÉ

R 415-2012

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE POLITIQUE FAMILIALE INCLUANT MADA ET SAINES HABITUDES DE VIE

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance le 24 novembre 2012 d'une première version de la politique familiale incluant municipalité amis des aînés (MADA) et les saines habitudes de vie;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées suite aux commentaires des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers que le premier projet de politique soit adopté afin que le comité de travail puisse compléter sa démarche de travail.

ADOPTÉ

R 416-2012

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE DE LA RÉGION DE JOLIETTE

ATTENDU l'approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de l'entente mettant fin à l'entente de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette le 22 novembre 2012;

ATTENDU QUE le conseil de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette doit adopter une résolution afin d'adresser une demande de dissolution de la Régie au ministre;

ATTENDU QU'il y lieu de nommer un représentant à siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police de la

région de Joliette afin d'assister à une séance extraordinaire concernant l'adoption ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, appuyé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers :

1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2- De nommer Jean Brousseau à titre de représentant de la Municipalité de Crabtree à siéger au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette pour la tenue d'une séance extraordinaire concernant l'adoption d'une résolution afin d'adresser une demande de dissolution de la Régie au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

3- De transmettre copie conforme de la présente résolution à la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette.

ADOPTÉ

R 417-2012

DÉCLARATION DE LA « JOURNÉE CONTRE L'INTIMIDATION »

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de décréter dans notre municipalité, le 8 décembre « Journée contre l'intimidation ».

ADOPTÉ

R 418-2012

RÈGLEMENT 2012-220 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-195 RÉGISSANT LA POSE D'UN COMPTEUR D'EAU ET FIXANT LES MODALITÉS POUR IMPOSER UN TAUX DE TAXATION POUR LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

Sur la proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2012-220 modifiant le règlement 2011-195 régissant la pose d'un compteur d'eau et fixant les modalités pour imposer un taux de taxation pour la consommation d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Crabtree soit adopté.

ADOPTÉ

RÈGLEMENT 2012-220

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-195 RÉGISSANT LA POSE D'UN COMPTEUR D'EAU ET FIXANT LES MODALITÉS POUR IMPOSER UN TAUX DE TAXATION POUR LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE.

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2012 ajournée au 19 novembre 2012;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite appliquer la tarification à tous les immeubles ayant une utilisation non résidentielle tel que décrit au rôle d'évaluation et non plus seulement celle de plus de 10 %;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 2.1.1 du règlement 2011-195;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2012-220 modifiant le règlement 2011-195 régissant la pose d'un compteur d'eau et fixant les modalités pour imposer un taux de taxation pour la consommation d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Crabtree soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, l'article 2.1.1 du règlement 2011-195 est modifié de la façon suivante :

Le texte « Immeuble ayant 10 % et plus d'une utilisation non résidentielle tel que décrit au rôle d'évaluation » est remplacé par « Immeuble ayant une utilisation non résidentielle tel que décrit au rôle d'évaluation »

ARTICLE 3

Le règlement 2011-195 n'est pas autrement modifié.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ

R 419-2012

FÉLICITATIONS À NADINE CORMIER

Sur la proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que le conseil offre ses félicitations à madame Nadine Cormier, résidente de Crabtree ayant reçu le 18 novembre dernier, la Médaille de l'Assemblée nationale, lors de la Remise solennelle des diplômes au CÉGEP de Lanaudière, composante de Joliette.

ADOPTÉ

R 420-2012

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 200, 8e RUE

Le Conseil prend connaissance d'un avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de dérogation mineure du comité du manoir du boisé pour la propriété ayant comme adresse civique le 200, 8^e Rue, lequel est situé dans la zone Cb-1.

Compte tenu des arguments énoncés dans l'avis du comité consultatif d'urbanisme suite à sa réunion du 15 novembre 2012, il est proposé par André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers :

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la demande de dérogation mineure pour la propriété du 200 8^e Rue, lequel aura pour effet d'autoriser un empiètement pour la construction d'une habitation multifamiliale isolée pour personnes âgées adjacente au bâtiment principal, la caisse Desjardins, de 2,11 mètres (6,92') sur une longueur de 14,67 mètres (48,14') et un

empiètement de 0,18 mètre (0,58') sur une longueur de 33,16 mètres à l'intérieur de la marge arrière de 9 mètres.

De plus, la demande de dérogation mineure a pour effet d'augmenter la hauteur maximale permise à 10,28 mètres au lieu de 10 mètres, mesuré du niveau du rez-de-chaussée jusqu'au niveau moyen entre l'avant-toit et le faîte de la nouvelle construction.

ADOPTÉ

R 421-2012

MANDAT POUR NÉGOCIER L'ACHAT DE 2 PARCELLES DE LOTS EN ZONE AGRICOLE POUR TRAVAUX DU RUISSEAU DU TRAIT-CARRÉ

ATTENDU QUE le conseil entend entreprendre des travaux dans le cours d'eau du Trait-Carré suite aux ententes et délégations accordées par la MRC de Joliette et le bureau des délégués des MRC de Joliette et Montcalm;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite acquérir une bande de terrain le long du cours du Trait-Carré dans le secteur du chemin Ste-Marie afin de trouver une solution à long terme pour l'entretien du chemin et du cours d'eau;

ATTENDU QUE 2 propriétaires riverains sont concernés par ces parcelles de terrain que la municipalité voudrait acquérir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers que le conseil mandat le conseiller André Picard et le directeur des travaux publics Christian Gravel pour tenter d'en venir à une entente sur l'achat de 2 parcelles de terrains bordant le ruisseau du Trait-Carré dans le chemin Ste-Marie.

ADOPTÉ

R 422-2012

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DES TRAVAUX CORRECTIFS DU RÉSEAU PLUVIAL – SECTEUR TERRASSES DUCHARME

Monsieur André Picard donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, règlement d'emprunt afin d'autoriser les travaux de correction de fossé et d'égout pluvial dans le secteur des Terrasses Ducharme.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

R 423-2012

FORMATION - ZONAGE AGRICOLE

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'inscription de 3 personnes à la journée de formation sur le zonage agricole offerte par l'UPA le jeudi 13 décembre

ADOPTÉ

R 424-2012

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION R 407-2012

Le maire Denis Laporte dénonce son intérêt dans la question, ne prend pas part aux discussions et ne participe pas au vote qui en résulte

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu à la majorité qui n'ont pas dénoncé leur intérêt de modifier la résolution R 407-2012 afin d'autoriser la publicité d'une page au lieu de 1/3 de page au coût de 1 233,50 \$+taxes.

ADOPTÉ

R 425-2012

RENOUVELLEMENT DU SOUTIEN TECHNIQUE POUR 2013 - CORPORATION INFORMATIQUE DE BELLECHASSE ET ACHAT D'UN MODULE DE BORDEREAUX DE PAIE PAR INTERNET

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers :

DE renouveler le contrat de soutien technique pour 2013 avec la Corporation informatique de Bellechasse aux conditions suivantes :

• Soutien technique de base :	2 045 \$ plus taxes
• Soutien technique version réseau :	1 545 \$ plus taxes
• Soutien technique pour la géomatique :	395 \$ plus taxes
• Soutien technique pour permis	<u>295 \$ plus taxes</u>
Total :	4 280 \$ plus taxes

ADOPTÉ

R 426-2012

DEMANDE À CRÉ LANAUDIÈRE DE PILOTER LE PROJET DE PARTENARIAT POUR L'ACQUISITION D'ORTHOPHOTOGRAPHIES

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree utilise les orthophotos de 2008 et qu'une couverture actualisée aiderait à une meilleure connaissance du territoire;

ATTENDU la résolution numéro 310-11-2012 de la MRC de Joliette qui demande la Conférence Régionale des Élus (CRÉ) Lanaudière d'agir à titre de responsable de la coordination et de piloter le projet de partenariat d'acquisition d'orthophotographies pour la région de Lanaudière, tel qu'elle l'avait réalisé en 2008;

ATTENDU QUE la Conférence Régionale des Élus (CRÉ) Lanaudière est un organisme dont le rayonnement s'étend à tous les secteurs d'activités de la région de Lanaudière;

ATTENDU la pertinence de demander à la CRÉ Lanaudière de reprendre en charge ce projet de partenariat tel que réalisé en 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers :

- 1 - **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2 - **QUE** la municipalité de Crabtree appuie la demande de la MRC de Joliette à l'effet que la CRÉ Lanaudière agisse à titre de responsable de la coordination et qu'elle pilote le projet de partenariat d'acquisition d'orthophotographies pour la région de Lanaudière, tel qu'elle l'avait réalisé en 2008.
- 3 - **QUE** copie conforme de la résolution soit transmise à la CRÉ Lanaudière et à la MRC de Joliette.

ADOPTÉ

R 427-2012

BILLETS DÎNER CHAMBRE DE COMMERCE

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat d'un forfait de

10 billets de dîners-conférences de la chambre de commerce au coût de 270,01 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

R 428-2012

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR 2013

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de modifier le calendrier des séances ordinaires adopté le 5 novembre 2012 par la résolution R 237-2012 afin de modifier le 1^{er} avril 2013 (lundi de Pâques) pour le 8 avril 2012.

ADOPTÉ

429-2012

DÉPÔT EXTRAIT REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

En conformité avec les articles 4 et 6 de la Loi sur l'éthique, le directeur général adjoint dépose au conseil un extrait registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus (art. 6 et 46 *Loi sur l'éthique*).

R 430-2012

FONDATION DES JEUNES HANDICAPÉS INTELLECTUELLEMENT DE LANAUDIÈRE

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de faire l'achat d'un billet pour le spectacle du vendredi 26 avril 2013 au profit du service de musicographie offert dans les écoles au coût de 65 \$.

ADOPTÉ

R 431-2012

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE - 2013

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une contribution financière de 150 \$ au Centre de prévention du suicide de Lanaudière pour l'année 2013.

ADOPTÉ

R 432-2012

AJOURNEMENT

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'ajourner la séance ordinaire au lundi 17 décembre 2012 à 19 h.

ADOPTÉ

La séance est levée à 20 h 45.

Denis Laporte, maire

Christian Gravel,
directeur général adjoint
et secrétaire-trésorier adjoint

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.